

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1830

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 29 BIS

Compléter la première phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« dans le domaine culturel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision